



État des lieux d'entrée fait un an après

Par **clem86**, le **18/06/2010** à **15:43**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis juin 2009. Suite à de nombreuses demandes à mon propriétaire pour qu'il réalise un état des lieux d'entrée, l'état des lieux vient seulement d'être fait en juin 2010.

Cependant sur le document la date de réalisation de l'état des lieux était juin 2009 et le propriétaire n'a pas voulu mettre juin 2010 malgré mon insistance. Quelles conséquences cela peut il avoir sur la suite de ma location ? Sur mon état des lieux de sortie ?

Merci.

Par **aliren27**, le **24/06/2010** à **13:59**

Bonjour,

dans votre cas l'état des lieux d'entrée réalisé en 2010 au lieu de 2009 ne peut que vous être favorable. En effet, si vous avez commis des "dégradations" de 2009 à 2010, le propriétaire est obligé de noter ce qu'il voit en 2010 et en sortant, il devra prendre en compte ce qui est noté sur l'état des lieux d'entrée qu'il est été fait en 2009 ou 2010.

Cordialement

Aline